



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

## Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

### Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Vote
2023-01	Convention pluriannuelle 2021-2025 entre la commune et VHB	Accepté à l'unanimité
2023-02	Convention de travaux de restauration sur le Ry	Accepté à l'unanimité
2023-03	Commission consultative pour les Énergies renouvelables	Accepté à l'unanimité
2023-04	Syder – Délibération de principe pour l'extinction nocturne de l'éclairage public	Accepté à l'unanimité
2023-05	Répartition 2022 du produit 2021 des amendes de police relative à la circulation routière – Sécurisation du carrefour RD 385 / RD 44	Accepté à l'unanimité
2023-06	Lotissement « Le Belvédère » - Assistance à Maîtrise d'ouvrage	Accepté à l'unanimité
2023-07	Projet de création d'une maison de santé – demande de subvention auprès de l'État (DETR)	Accepté à l'unanimité
2023-08	Projet de création d'une maison de santé – demande de subvention auprès de La Région	Accepté à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le 13/03/2023

Affichage le 13/03/2023

## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 069-216901074-20230131-2023\_01-DE

République Française  
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-01

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 14

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESSE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACHEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations** : Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Convention pluriannuelle 2021-2025 entre la commune et VHB**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de financement pour la période 2021 – 2025 conclue entre la commune et le centre social Vivre en Haut Beaujolais.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTE** la convention pluriannuelle entre la commune et le centre social VHB
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71  
Télécopie : 04 74 03 04 73  
e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-02

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de procurations :	03
Nombre de votants :	14

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESSE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACHEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations** : Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Convention de travaux de restauration sur le Ry**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention pour l'exécution de travaux de restauration sur le Ry. Cette convention a pour but d'autoriser la Fédération de pêche du Rhône à réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique du Ry au niveau du pont de La Folletière, à la limite communale entre les communes de Grandris et Lamure-sur-Azergues.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTE** la convention pour l'exécution de travaux de restauration sur le Ry
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71  
 Télécopie : 04 74 03 04 73  
 e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-03

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 03	
Nombre de votants : 15	

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACHEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations** : Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
 Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
 Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Commission consultative pour les Énergies Renouvelables**

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour créer une commission sur les Énergies Renouvelables afin d'équiper la commune de panneaux photovoltaïques voire un projet éolien. Cette commission aura pour objectif de travailler sur le sujet afin de trouver des solutions environnementales et valoriser les ressources du territoire. Un partenariat avec l'EPCI pourrait aboutir afin de faciliter les échanges avec un prestataire et apporter son soutien pour le montage du projet. Cette commission composée d'élus vise à participer au projet de transition écologique – développement durable de la commune. Sont désignés membres de cette commission : **Didier DAILLY** (réfèrent), Nicolas FACHEURE, Laurent RIGAUDY – Angélique DESSAIGNE – Lucie BIESE – Bernard ROSSIER.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTE** la création d'une nouvelle commission pour travailler sur les énergies renouvelables.
- **VALIDE** la liste d'élus qui composent cette commission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
 Marc DESPLACES



## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-04

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 03	
Nombre de votants : 15	

**Présents :** Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESSE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACKEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations :** Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance :** Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Syder – Délibération de principe pour l'extinction nocturne de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Il est proposé que la commune procède à l'extinction de son éclairage public sur l'ensemble de la commune, tous les jours de 21 h 30 à 05 h 30. En revanche, il sera maintenu le vendredi soir et le samedi soir pour les armoires AF et AM, concernant le centre bourg.

Cette extinction permettra de mieux maîtriser les consommations d'énergie et contribuera également à la préservation de l'environnement en limitant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse. De plus aucune disposition législative ou réglementaire n'impose aux collectivités territoriales un éclairage nocturne permanent de l'ensemble de ses voies communales.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent des pouvoirs de police du Maire en vertu notamment des articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, qui lui permettent à ce titre de prendre des mesures de limitation de fonctionnement compatibles avec les impératifs de sécurité des usagers de la voirie, du bon écoulement du trafic et de la protection des biens et des personnes.

Monsieur le Maire précise que l'arrêté portant réglementation de coupure de l'éclairage public de la commune de Lamure-sur-Azergues a d'ores et déjà été pris en date du 09 décembre 2022 et visé par la Sous-Préfecture en date du 20 décembre 2022.

Il invite le conseil à délibérer.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

Bureau  
Levroult

ID : 069-216901074-20230131-2023\_04-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public sur la commune tous les jours de 21 h 30 à 05 h 30
- **CHARGE** le maire de prendre tout arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, notamment le périmètre concerné, les horaires d'extinction et les mesures d'information de la population et de signalisation.
- DIT que la présente délibération ainsi que l'arrêté seront transmis à :
  - ✓ La sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône,
  - ✓ Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône,
  - ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lamure-sur-Azergues,
  - ✓ Monsieur le Commandant de la caserne du SDMIS de Lamure-sur-Azergues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71  
 Télécopie : 04 74 03 04 73  
 e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-05

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 03	
Nombre de votants : 15	

**Présents :** Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACKEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations :** Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
 Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
 Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance :** Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Répartition 2022 du produit 2021 des amendes de police relatives à la circulation routière – Sécurisation du carrefour RD 385 / RD 44**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que conformément aux dispositions de l'article R.2334-11 du code général de collectivités territoriales, le conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation citée en objet pour les travaux de sécurisation du carrefour RD 385 / RD 44.

Lors de sa séance du 21 octobre 2022, le conseil départemental du Rhône a décidé d'octroyer à la commune de Lamure-sur-Azergues une dotation de 12 779,00 € pour le projet susmentionné.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager les travaux et d'accepter la subvention.

Il invite le conseil à délibérer.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2334-10 à R.2334-12,

**VU** le dossier déposé en date du 29 avril 2022,

**CONSIDÉRANT** le courrier du 30 décembre 2022, réceptionné en date du 10 janvier 2023 portant notification de la décision d'allouer à la commune de Lamure-sur-Azergues la somme de 12 779,00 € dans le cadre de la répartition 2022 du produit des amendes de police 2021,

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

Publié  
Levraut

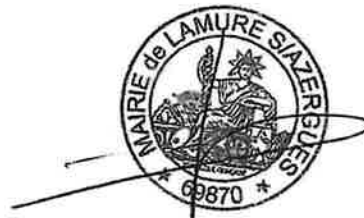
ID : 069-216901074-20230131-2023\_05-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les travaux de sécurisation du carrefour RD 385 / RD 44.
- **ACCEPTÉ** la subvention d'un montant de 12 779,00 € allouée au titre de la répartition 2022 du produit 2021 des amendes de police relatives à la circulation routière.
- **DONNE DÉLÉGATION** à monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le



## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française

Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-06

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 03	
Nombre de votants : 15	

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESSE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACHEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations** : Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Lotissement « Le Belvédère » - Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de prestation de service relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment dans l'accompagnement du montage de dossier, partie administrative ainsi que l'accompagnement pour la commercialisation des terrains.

Il a été réalisé une consultation auprès de trois prestataires :

- Optimum lotissement : ..... 39 000,00 € HT
- Abilom : ..... 43 000,00 € HT
- Sit Foncier : ..... 45 000,00 € HT

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir le cabinet Optimum lotissement pour un montant de 39 000,00 € HT.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette prestation de service d'assistance à la maîtrise d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71  
 Télécopie : 04 74 03 04 73  
 e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-07

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 03	
Nombre de votants : 15	

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACKEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations** : Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
 Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
 Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Projet de création d'une maison de santé – demande de subvention auprès de l'État – DETR**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une maison de santé sur la commune 1077 rue Centrale – parcelle AB 0352. Ce bâtiment appartient au Département du Rhône. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à constituer le dossier et de procéder aux demandes de subventions. Le coût du projet est de 810 152,00 € HT.

Présentation du financement prévisionnel – Coût global des travaux :

Coût prévisionnel du projet	
<b>Achat du bien</b>	
. Partie Département	170 000,00 €
. Partie OPAC	200 000,00 €
<b>Aménagement des locaux</b>	393 320,00 € HT
<b>Frais d'études, architecte...</b>	46 832,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>810 152,00 € HT</b>

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 069-216901074-20230131-2023\_07-DE

Recevoir  
le 15/02/2023

<b>Projet de financement</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Montant total</b>	<b>810 152,00 € HT</b>	
<b>Subventions</b>		
. Aide de La Région	250 000,00 €	30.86 %
. DETR	200 000,00 €	24.69 %
. Aide du Département	100 000,00 €	12.34 %
. Attribution de la COR	35 000,00 €	4.32 %
. Autofinancement communal	225 152,00 €	27.79 %
<b>TOTAL</b>	<b>810 152,00 €</b>	<b>100.00%</b>

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ADOPTÉ** le projet de création d'une maison de santé
- **ARRÊTE** le plan de financement tel que présenté à l'assemblée délibérante
- **SOLLICITE** auprès de l'État la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 200 000,00 € soit 24.69 %
- **AUTORISE** monsieur le Maire à acquérir ce bien et signer les documents liés à cette transaction immobilière
- **AUTORISE** monsieur le Maire à constituer les différents dossiers de demandes de subventions
- **AUTORISE** monsieur le Maire à transmettre lesdits dossiers auprès de la Sous-Préfecture
- **AUTORISE** monsieur le Maire à valider et signer tous les documents afférents à ce projet
- **DIT** que les travaux sont prévus pour septembre 2023 avec une ouverture des locaux début 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

## LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71  
 Télécopie : 04 74 03 04 73  
 e-mail : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)

République Française  
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des  
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023-08

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures,  
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
 sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

<b>Date de convocation : 26 janvier 2023</b>	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	03
Nombre de votants :	15

**Présents** : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – William CHERMETTE – Lucie BIESSE (arrivée à 19h15) – Angélique DESSAIGNE – Nicolas FACKEURE – Valérie MARTORANA – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUUDY – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Isabelle VINCENT-MARTIN (arrivée à 19h30).

**Procurations** : Didier DAILLY procuration à Bernard ROSSIER  
 Patricia DUMORD procuration à Philippe MARTHINET  
 Valérie CAULE procuration à William CHERMETTE

**Secrétaire de séance** : Patrice RUBAUD

**Objet de la Délibération : Projet de création d'une maison de santé – demande de subvention auprès de La Région**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une maison de santé sur la commune 1077 rue Centrale – parcelle AB 0352. Ce bâtiment appartient au Département du Rhône. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à constituer le dossier et de procéder aux demandes de subventions. Le coût du projet est de 810 152,00 € HT.

Présentation du financement prévisionnel – Coût global des travaux :

<b>Coût prévisionnel du projet</b>	
<b>Achat du bien</b>	
. Partie Département	170 000,00 €
. Partie OPAC	200 000,00 €
Aménagement des locaux	393 320,00 € HT
Frais d'études, architecte...	46 832,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>810 152,00 € HT</b>

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

Reper  
Levraut

ID : 069-216901074-20230131-2023\_08-DE

<b>Projet de financement</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Montant total</b>	<b>810 152,00 € HT</b>	
<b><u>Subventions</u></b>		
. Aide de La Région	250 000,00 €	30.86 %
. DETR	200 000,00 €	24.69 %
. Aide du Département	100 000,00 €	12.34 %
. Attribution de la COR	35 000,00 €	4.32 %
. Autofinancement communal	225 152,00 €	27.79 %
<b>TOTAL</b>	<b>810 152,00 €</b>	<b>100.00%</b>

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ADOpte** le projet de création d'une maison de santé
- **ARRÊTE** le plan de financement tel que présenté à l'assemblée délibérante
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 250 000,00 € soit 30.86 % auprès de La Région
- **AUTORISE** monsieur le Maire à acquérir ce bien et signer les documents liés à cette transaction immobilière
- **AUTORISE** monsieur le Maire à constituer les différents dossiers de demandes de subventions
- **AUTORISE** monsieur le Maire à transmettre lesdits dossiers auprès de La Région
- **AUTORISE** monsieur le Maire à valider et signer tous les documents afférents à ce projet
- **DIT** que les travaux sont prévus pour septembre 2023 avec une ouverture des locaux début 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le